



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### SEANCE DU 19 JANVIER 2018

#### **2018/001 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche conditionnelle 1-2 – Menuiserie du Chalonnais - lot 3 Menuiserie Alu - avenant n°5 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur les tranches conditionnelles 1 et 2, l'entreprise Menuiserie du Chalonnais pour le lot 3 Menuiserie Alu, présente un avenant en plus-value pour une fourniture et pose d'une main courante en acier sur la rampe d'accès menant à l'annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant n°5 en plus-value de l'entreprise Menuiserie du Chalonnais d'un montant de 1234,80 € HT qui porte le montant du lot 3 Menuiserie Alu (tranches conditionnelles 1 et 2) à 17 069,54 € HT au lieu de 15 834,74 € HT (avenants précédents compris).

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 3 sur les tranches conditionnelles 1 et 2.

#### **2018/002 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche conditionnelle 3 – Buchaillard - lot 5 Plâtrerie-Peinture - avenant n°1 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche conditionnelle 3, l'entreprise Buchaillard pour le lot 5 Plâtrerie-Peinture, présente un avenant en plus-value pour la mise en peinture du placard créé dans la salle des mariages bâtiment annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise Buchaillard d'un montant de 708,63 € HT qui porte le montant du lot 5 Plâtrerie-Peinture (tranche conditionnelle 3) à 11 661,09 € HT au lieu de 10 952,46 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 5 sur la tranche conditionnelle 3.

**2018/003 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche Conditionnelle 3 – Menuiserie du Chalonnais - lot 4 Menuiserie Bois - avenant n°2 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche conditionnelle 3, l'entreprise Menuiserie du Chalonnais pour le lot 4 Menuiserie Bois, présente un avenant en plus-value pour la fabrication et la pose de placards dans le bâtiment annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise Menuiserie du Chalonnais d'un montant de 2 896,87 € HT qui porte le montant du lot 4 Menuiserie Bois (tranche conditionnelle 3) à 4 628,42 € HT au lieu de 1 731,55 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 4 sur la tranche conditionnelle 3.

**2018/004 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche ferme – Buchaillard - lot 5 Plâtrerie-Peinture - avenant n°2 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche ferme, l'entreprise Buchaillard pour le lot 5 Plâtrerie-Peinture, présente un avenant en plus-value pour la réalisation de peinture dans la cage d'escalier du bâtiment mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise Buchaillard d'un montant de 3 848,12 € HT qui porte le montant du lot 5 Plâtrerie-Peinture (tranche ferme) à 26 090,06 € HT au lieu de 22 241,94 € HT (avenant précédent compris).

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 5 sur la tranche ferme.

**2018/005 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche ferme – Menuiserie du Chalonnais - lot 4 Menuiserie Bois - avenant n°2 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche ferme, l'entreprise Menuiserie du Chalonnais pour le lot 4 Menuiserie Bois, présente un avenant en plus-value pour la réalisation d'un plan en stratifié avec angle et pied en prolongement de la banque d'accueil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise Menuiserie du Chalonnais d'un montant de 1 180,00 € HT qui porte le montant du lot 4 Menuiserie Bois (tranche ferme) à 11 621,27 € HT au lieu de 10 441,27€ HT (avenant précédent compris).

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 4 sur la tranche ferme.